



2018

RAPPORT D'ACTIVITE : SAJES



SAJES

19 rue Marcel Rozard

70000 Frotey-lès-Vesoul

sajes70.frotey@orange.fr

Table des matières

Préambule	1
A- Qui sont les MNA ?	4
B- L'acquisition des nouveaux codes culturels	5
C- L'équipe éducative : se former à des nouvelles problématiques :	6
D- Evolution du public accueilli.....	6
E- Difficultés rencontrées : la non scolarisation antérieure et ces <i>jeunes « pris pas le temps »</i>	8
F- Accueil individualisé et projet individualisé	9
Perspectives 2019	10

Préambule

Depuis 2017, la France est face à une croissance exponentielle de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) par les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), passant de 4000 en 2012 à plus de 14000 en 2017. Selon la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance) les départements ont accueilli au total 25000 mineurs.

Suite à cette évolution constante, le département de la Haute-Saône a lancé un appel à projet pour la création d'une ou des structures MNA en lien avec un cahier des charges bien défini.

La commission a adopté le projet de l'AHSSEA qui proposait la création d'une nouvelle structure permettant l'accueil de 24 Mineurs Non Accompagnés (faisant donc passer la structure de 14 à 24 places) répartis en divers types d'hébergement pour travailler la notion de parcours et s'adapter à l'évolution de leurs besoins et de leur capacité d'autonomisation. En effet, cette structure est positionnée sur le bassin Vésulien et en partenariat avec le PHAJ sur la commune de Frotey Les Vesoul. Elle propose :

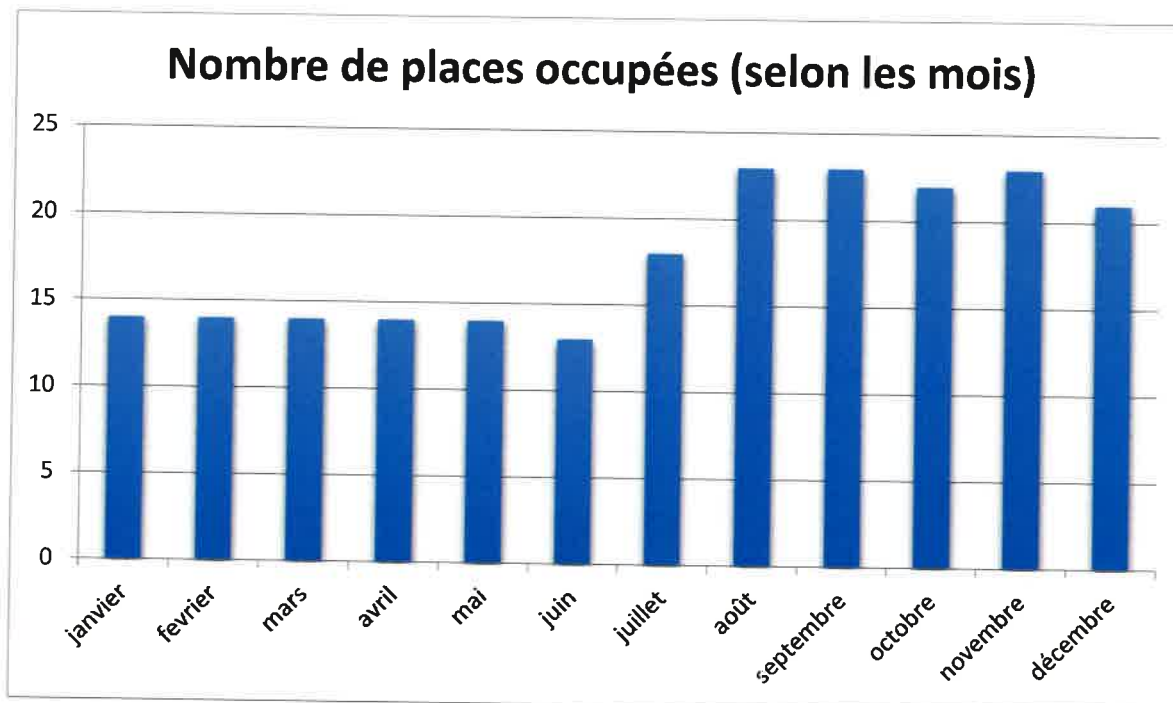
- Un accueil dédié aux primo arrivants (5 places) : ce pavillon est situé à proximité des locaux administratifs, avec une présence du veilleur de nuit. Ce lieu permet une mise en sécurité et propose un cadre contenant. Une plus fine observation permet de mettre en place des actions en lien avec leurs besoins et leurs attentes pour la construction de leur projet personnalisé.
- Un accueil en chambres individuelles (14 places) en partenariat avec le Point Habitat Jeunes.
- Un accueil en appartement collectif (5 places). L'organisation de ces hébergements s'apparente à un système de colocation (chambre individuelle).

A compter du 1^{er} juillet 2018, le service SAJES (Service d'Accompagnement des Jeunes en Semi Autonomie) est créé et dédié aux MNA âgés de 16 ans à 18 ans. Il a comme objectif principal de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques des situations rencontrées par ce public.

Le service est ouvert 365 jours par an et propose une multitude de prestations notamment grâce à une mutualisation avec le PHAJ.

Deux éducatrices spécialisées ont été recrutées à temps plein suite à l'ouverture du service. Elles garantissent une couverture horaire de journée, et une soirée chacune par semaine jusqu'à 22h. Elles assurent une permanence un samedi par mois. Pour répondre aux besoins des jeunes et assurer une certaine sécurité, chacune des éducatrices assure deux astreintes éducatives par mois.

Début août 2018, une maitresse de maison a été ainsi recrutée. Elle a pour mission d'intervenir sur le quotidien des jeunes et évalue leur autonomie en lien avec le projet individualisé.



L'accueil des nouveaux arrivants s'est réalisé de manière progressive :

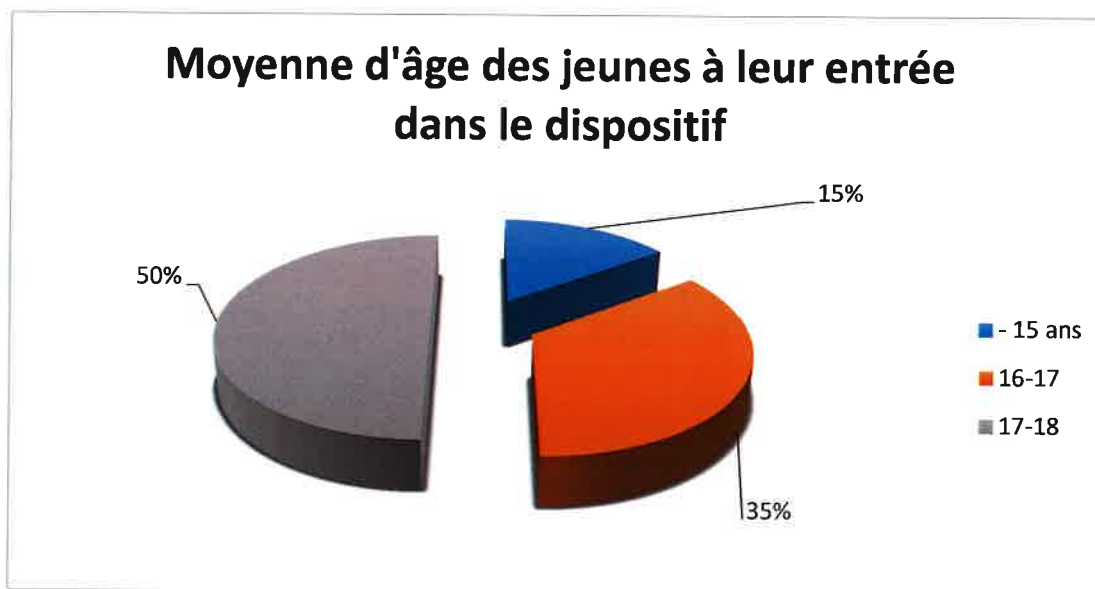
- 1 jeune en janvier
- 2 jeunes en juin dont 3 sorties
- 6 jeunes en juillet dont 1 sortie
- 8 jeunes en août dont 3 sorties
- 1 jeune en octobre dont 2 sorties
- 1 jeune en novembre
- 1 jeune en Décembre dont 3 sorties

En août, le dispositif atteignait 23 places et fin décembre, le dispositif affichait 21 jeunes.

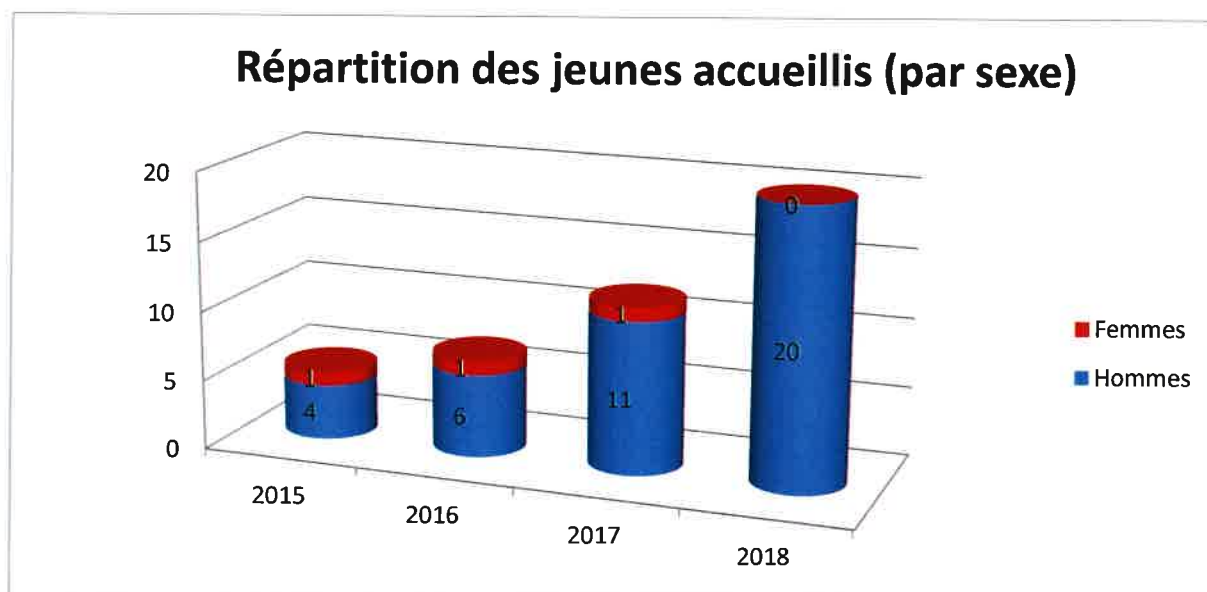
En 2018, nous avons accueilli 20 nouveaux jeunes et 12 jeunes sont sortis de notre dispositif.

Ce turn-over assez fréquent est dû à plusieurs raisons :

- Accueil d'une majorité de jeunes de plus de 17 ans voire 17 ans ½
- Jeunes en mutations professionnelles (ex apprentissage sur Besançon)

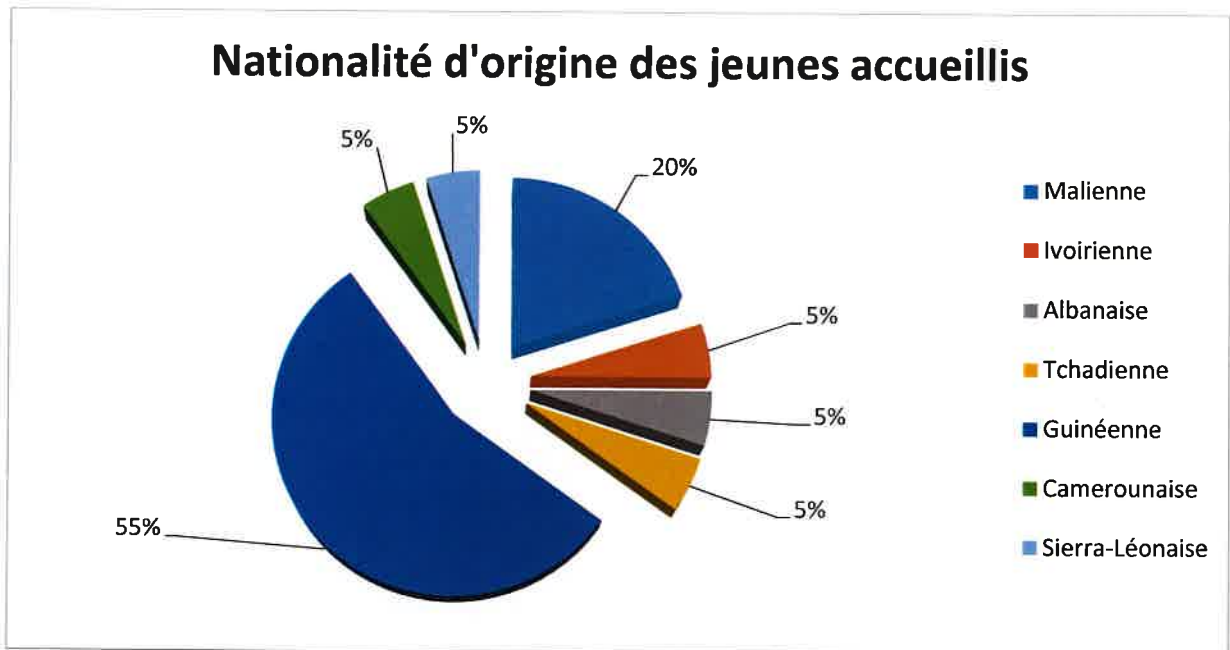


En 2018, la tendance des années précédentes se poursuit dans la mesure où nous accueillons en majorité des jeunes hommes. Seule la jeune femme déjà présente en 2017 était accueillie dans le dispositif SAJES.



A- Qui sont les MNA ?

Selon l'ANESM, les MNA viennent de pays très variés, même si aujourd'hui les principales zones géographiques concernées se situent en Afrique subsaharienne. Au sein du SAJES, les jeunes sont originaires d'Afrique et plus particulièrement de la Guinée-Conakry (11 jeunes).



Il existerait 5 profils de Mineurs Isolés Etrangers. Ces catégories seront traduites sous forme de typologies :

- Les mineurs exilés : ceux qui fuient une région en guerre ou des persécutions, souvent en perspective d'une demande d'asile.
- les mineurs mandatés, travailleurs, étudiants, envoyés par leurs parents pour subvenir aux besoins de la famille restée au pays.
- les mineurs exploités (principalement des filles) : victimes de la traite des humains (réseaux de prostitution, d'activités délictueuses, mendicité,).
- les mineurs fugueurs : souvent pour des raisons de relations conflictuelles avec leur entourage familial, ou de mauvais traitement.
- les mineurs errants : qui se trouvent principalement en situation d'errance dans leur pays d'origine.

Depuis 2012, une enquête confirme ces différents profils et rajoute deux nouveaux types de catégories.

- les mineurs rejoignant : leur objectif est de rejoindre un membre de la famille déjà installé dans le pays d'accueil.
- les mineurs aspirants : ces jeunes sont souvent engagés dans une quête plus personnelle, ils tentent une émancipation du milieu familial, ou voulant une meilleure condition de vie.

B- L'acquisition des nouveaux codes culturels

La compréhension des codes culturels est un élément déterminant dans l'intégration des jeunes accueillis. L'observation et les temps d'échange, de partage sont les premiers outils de l'acclimatation de ces nouveaux codes culturels. Ces codes sont transversaux dans tous les aspects de la vie (vie quotidienne, logement, scolarité, vie personnelle, loisirs).

Par exemple, l'investissement des tâches collectives et individuelles sont les premières dans cet apprentissage. Ces jeunes hommes habitués à ce que cela soit attribué à un rôle de femme. Nous mettons en place un planning pour l'entretien des espaces collectifs (cuisine, salon). De plus, les jeunes disposent chacun d'un espace privatif (chambre) qu'ils doivent garder propre. La maitresse de maison garantit son bon fonctionnement, soutient le jeune dans cette démarche. Ponctuellement, elle réalise des visites de chambres. Les jeunes réalisent également l'entretien de leur linge.

L'environnement du PHAJ procure aux jeunes un terrain propice à la relation aux autres et garantit une certaine mixité du public accueilli. La méconnaissance de ces codes peut générer une source d'incompréhension de la part de chacun. L'incompréhension d'une culture différente que la sienne peut emmener un sentiment de non-respect.

Pendant les temps scolaires, nous mettons en place des repas, des discussions et de nombreux échanges sur leurs pays respectifs. Chaque jeune a l'opportunité de présenter son pays, ses codes et ses valeurs et ses coutumes. Nous avons plusieurs fois mis en place des repas collectifs et partager un plat typique du pays d'origine. Ces temps permettent de mieux comprendre l'autre et donc d'accepter sa différence.

Les jeunes ont participé durant cette année 2018 à plusieurs actions collectives :

- Le jardin partagé
- Intervention en lien avec le CSAPA (addictions)
- Pièce de théâtre : « trajectoire migratoire »
- Sortie au Lac de Chalin, au Lac de Vaivre
- Randonnées pour découvrir leur environnement
- match de foot
- Boxe éducative
- Formation premiers secours PSC1

C- L'équipe éducative : se former à des nouvelles problématiques : *Comment évaluer un embrigadement djihadiste*

Courant 2018, nous avons participé à une formation sur les processus de radicalisation en lien avec le cabinet Bouzar.

Les nouvelles formes d'embrigadement deviennent d'actualité sur le territoire national.

Pendant cette journée, l'objectif était de nous faire comprendre et déceler les indicateurs d'une éventuelle rupture et d'une radicalisation.

D- Evolution du public accueilli *Les premiers signes énonciateurs de mal-être*

A leur arrivée sur le territoire national, les Mineurs Non Accompagnés peuvent présenter un éventail de pathologies liées à différents traumatismes vécus pendant leur parcours migratoire ou durant leur vie antérieure dans leur pays d'origine (torture, conditions de vie précaire, persécutions, violences dues aux conflits, violence des passeurs, ...). Ces mineurs, qui ont tout quitté, se retrouvent en majorité seuls et démunis. Le sentiment d'abandon est une des premières causes de souffrance. Une attention particulière doit être présente concernant les premiers

éléments relatifs à la santé psychique. Les différentes perturbations associées au parcours migratoire et aux incessantes installations en France favorisent pour ces jeunes un terrain anxiogène.

La différence dans le profil de ces jeunes résulte de plusieurs critères : composition et structuration du schéma familial, la nature de leur isolement, leurs conditions socio-économiques et culturelles dans lesquelles ils ont évolué dans leur pays d'origine.

La nature de leur parcours de migration joue un rôle premier, certains mouvements migratoires sont longuement préparés, d'autres s'effectuent dans l'urgence : « certains jeunes subissent des violences graves dans leur parcours d'exil ».

Depuis l'ouverture du dispositif MNA en 2015, nous constatons au fur et à mesure des années, une évolution du public MNA. Ces jeunes présentent de plus en plus de traumatismes dus à leur passé, subis dans leur pays d'origine. Les spécificités du parcours migratoire sont dans la majorité des cas une cause de ce traumatisme initial. A celui-ci s'ajoute généralement des parcours de vie très difficile. Les Mineurs Non Accompagnés n'échappent pas à la réalité de la violence, maltraitance des passeurs. Ils sont vulnérables au vu de leur minorité. Selon les auteurs Baubet et Morot « *migrer constitue toujours un acte complexe* ». Chaque histoire de migration est propre à chacun et pourtant de nombreux jeunes souffrent de cette même trajectoire.

Le parcours migratoire et son impact vont être déterminés par plusieurs critères de par : le contexte économique, familial et personnel. Chacune de ces différentes étapes constituent des éléments décisifs pour la poursuite du devenir adulte et donc de l'intégration du jeune.

De nombreux jeunes se confient aux travailleurs sociaux présents sur le service. Nous constatons que la plupart de ces jeunes partent de leur pays d'origine pour fuir des situations dangereuses telles que la violence, des conflits intra familiaux (rejet, abandon). Leur fuite représente alors une stratégie de survie, d'amélioration de leur contexte de vie. Ce départ entraîne bien entendu une rupture culturelle, familiale. Ce trajet migratoire va entraîner des changements considérables sur plusieurs plans (changement de pays, de culture, de langue pour certains, de conditions de vie). Ces différentes expériences qu'engendrent la migration et l'histoire de chacun augmentent les risques psychologiques de ces jeunes mineurs.

A leur arrivée en France, s'ajoute à la perte de leurs repères, un choc culturel dû à un écart entre leur coutume et leur vision idyllique du pays d'accueil. Certains jeunes sont désillusionnés.

Les différents effets du trajet de migration liés à une problématique familiale occasionnent un traumatisme plus conséquent. Ces facteurs antérieurs augmentent les troubles psychologiques. Par conséquent, nombre de jeunes sont sujet à une grande anxiété, à la dépression, à des troubles psychosomatiques ou à un état de stress post-traumatisme.

Ce constat requiert une adaptation de l'accompagnement éducatif et un réajustement de nos pratiques professionnelles. Il est donc indispensable de faire appel à une équipe pluri disciplinaire pour permettre de répondre au mieux aux nouveaux besoins de ces jeunes.

Nous travaillons régulièrement en lien avec le CMP de Vesoul, la psychologue du PASS et dernièrement auprès du LEADEC pour une situation particulière.

E- Difficultés rencontrées : la non scolarisation antérieure et ces jeunes « pris pas le temps »

En France, la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Par conséquent, les jeunes arrivés en France de plus de 16 ans ne sont pas prioritaires. Se pose alors la difficulté pour certains jeunes de plus de 16 ans de pouvoir entrer dans le système scolaire, dans une classe spécialisée (de type UPE2A) quand ils n'ont pas les capacités de pouvoir suivre une scolarité normale en Lycée Général ou Professionnel.

Pour la majorité des MNA, l'approche de la majorité et l'impératif d'une régularisation de leur séjour nécessitent que leur formation soit la plus qualifiante au regard de la société française, afin de pouvoir s'insérer durablement en France. L'apprentissage de la langue française est une étape importante de l'insertion des Mineurs Non Accompagnés. L'obligation scolaire est effective jusqu'à l'âge de 16 ans. Pour les mineurs arrivant après cet âge, aucune obligation légale pour les établissements scolaires de les accepter. Ce qui nécessite que la démarche d'insertion requiert des efforts des professionnels afin de trouver des alternatives autres. La pression du temps est très présente au sein de cette population de MNA.

Nous l'avons constaté, nombre de ces jeunes primo arrivants n'étaient pas scolarisés au sein de leur pays. Pour la plupart de ces jeunes, ils sont inclus au Lycée Pontarcher en UPE2A où ils

apprennent de manière intensive le français. Au fil du temps et selon les compétences de chacun, une inclusion en classe ordinaire est envisageable.

Bien que la démarche d'insertion s'inscrit en plusieurs étapes, la majorité des jeunes ont comme souhait de réaliser un contrat d'apprentissage le plus vite possible, afin qu'à leur majorité ils puissent subvenir à leurs besoins. Malgré cet obstacle de la non maîtrise de la langue française, plus de la moitié des jeunes accueillis au sein du SAJES sont en contrat d'apprentissage.

Les échanges réguliers auprès des CFA nous permettent de constater le niveau très faible de ces jeunes que ce soit en français ou en matière générales, techniques ou spécifiques. Les CFA proposent des aménagements et des cours en complémentarité avec leur cursus scolaire.

Suite à ce constat, nous avons également mis en place pendant les vacances scolaires, des cours de français en lien avec AAMI 70 à hauteur de deux séances par semaine. Les jeunes en apprentissage ont la possibilité de suivre des cours tout au long de l'année pendant leurs jours de congés hebdomadaires.

F- Accueil individualisé et projet individualisé

Dans le cadre de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, l'éducateur référent cible les besoins, les attentes du jeune accueilli en tenant compte de ses capacités. Il a pour rôle de co-construire son projet professionnel en collaboration avec le jeune accueilli et le responsable légal (ASE). Les premiers contacts sont primordiaux. En ce sens, l'ANESM rappelle l'importance d'être attentif à ces premiers contacts : « il s'agit de construire les bases d'une alliance dynamique entre la personne et les professionnels ». Une période d'observation est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Il convient à l'éducateur référent de repérer toutes les pistes envisageables. L'éducateur se doit de permettre au jeune accueilli d'échanger régulièrement sur ses attentes.

Le projet individualisé se présente sur différents axes d'accompagnement :

- Vie personnelle et relationnelle
- Logement et vie quotidienne
- Santé
- Démarches administratives

- Transports et communication
- Loisirs et ouverture sur l'extérieur
- Scolarité et insertion professionnelle.

Le projet individualisé co-construit avec le jeune est présenté au service de l'ASE (représentant légal). De par cette signature tripartite, le représentant légal ainsi que l'éducateur référent encouragent l'implication, la participation du jeune dans son projet, afin que celui-ci s'investisse pleinement et devienne un véritable acteur de son projet.

Il est important de rappeler, que même si les besoins, les attentes, les recommandations sont matérialisés dans ce projet écrit, il est évident que si la situation du jeune évolue, le projet peut et se doit d'être réajuster. Bien plus qu'un écrit législatif et réglementaire, le projet individualisé est un outil éducatif pour le travailleur social et le jeune accueilli.

Il s'agit de trouver une perspective de solution durable à long terme au vu d'assurer que le jeune devienne un adulte serein.

Perspectives 2019

Nous avons constaté en cette année 2018, une réelle évolution du public MNA accueilli. De par ses différentes problématiques, ses besoins et les enjeux concernant leur régularisation sur le territoire national.

La création de la structure en juillet 2018 nous amène à entreprendre la création et l'actualisation des outils de la loi du 2 janvier 2002. En lien avec notre volonté d'harmoniser nos pratiques professionnelles avec les acteurs du dispositif MNA de la Haute-Saône, ce travail nous offrira une prise de distance, une visualisation des actions menées et à mener, offrira aux jeunes des modalités d'accompagnement uniformisées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône.

Le développement du partenariat assure une place pertinente dans l'accompagnement de ces nouveaux majeurs, il occupera dans la même continuité que l'année passée une place importante dans l'accompagnement éducatif. L'objectif est et sera de soutenir, favoriser l'autonomie par l'orientation vers des acteurs, interlocuteurs, services, en faveur de leur émancipation de demain et éviter un environnement cloisonné.

Notre objectif 2019 sera d'assurer pour les jeunes accueillis au sein du SAJES, des actions et interventions culturelles et sportives par le biais d'un éventuel partenariat auprès de la bibliothèque de Vesoul, le Théâtre et les associations sportives. Ces nouveaux partenaires joueront une place centrale dans l'intégration des jeunes au sein du bassin vésulien. Une rencontre aura lieu prochainement pour échanger sur nos attentes et la faisabilité du projet.

Dans la même continuité de l'année 2017, entretenir notre réseau professionnel nous semble indispensable afin de couvrir l'accompagnement dans sa globalité. « Nul professionnel ne peut prétendre apporter à lui seul les réponses attendues ».

Compte tenu des situations complexes présentes au sein du dispositif, l'analyse de la pratique professionnelle sera prochainement mise en place. Celle-ci sera pour les professionnels un outil d'accompagnement, un outil de soutien pour faire face aux situations éprouvantes. Ces temps d'auto réflexion en équipe seront mis en place début juin 2019.

A travers ce rapport d'activité nous l'aurions compris, le travail éducatif comporte de nombreux axes déterminant à la trajectoire du jeune. Il est donc nécessaire de permettre aux jeunes accueillis d'expérimenter progressivement l'autonomie de demain. Bien qu'il s'agisse de le faire valoir comme un véritable acteur de son parcours, l'implication et l'investissement du jeune reste un élément facilitateur dans cette préparation à la sortie. L'objectif de l'équipe éducative est de maximaliser l'autonomisation des jeunes par le biais de la préparation à la sortie dans le droit commun.